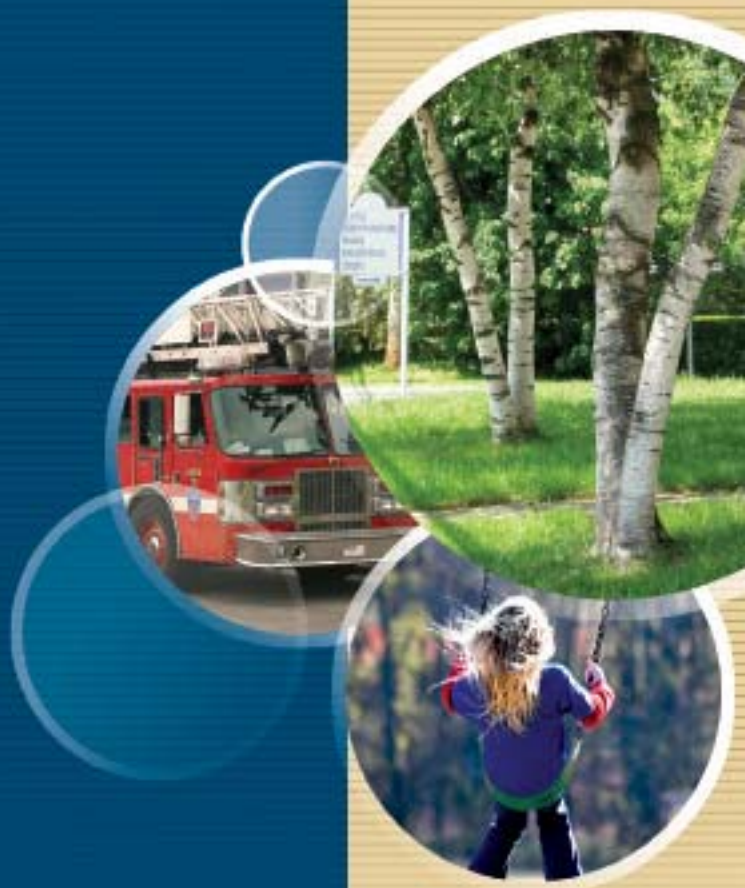


LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

RAPPORT ANNUEL



SOMMAIRE

Message du président du conseil et
chef de la direction page 2

Rapport de la directrice générale et
chef de l'exploitation page 4

Rapport des comités page 8

Rapport des vérificateurs page 11

Certificat de l'actuaire. page 11

États financiers page 12

Conseil d'administration, conseil de
direction et membres des comités. page 20

La **prévention**
en **action**



PROFIL

de l'entreprise

Créée en 2003 en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) est la propriété des municipalités, municipalités régionales de comté (MRC) et régies intermunicipales qui en sont membres. Elle est née de leur volonté de se garantir une offre d'assurance à long terme et de stabiliser leurs primes d'assurance par le biais de la prévention.

La MMQ est dirigée par un conseil d'administration formé de représentants du milieu municipal et de l'industrie de l'assurance. Ses activités sont encadrées par six comités de travail et de surveillance, chargés de veiller à certains aspects

opérationnels. Elle se distingue notamment par son programme exclusif de gestion de risques, qui lui permet de soutenir ses membres dans leurs efforts de prévention.

Les produits offerts par la MMQ comprennent l'assurance des biens, l'assurance de la responsabilité civile, l'assurance automobile ainsi qu'une gamme de protections complémentaires. Ils sont distribués par un réseau de cabinets de courtage d'assurances comptant plus de 100 points de vente, répartis dans toutes les régions du Québec.

MISSION

de l'entreprise

Mettre le principe de la mutualité au service des municipalités, MRC et régies intermunicipales du Québec et les accompagner dans la recherche et la mise en œuvre de mesures de prévention,

afin qu'en réduisant les risques liés à leurs activités, elles bénéficient d'un accès privilégié à des produits d'assurance adaptés à leurs besoins, et ce, à des conditions avantageuses.



MESSAGE

du président du conseil et chef de la direction

Gérard Marinovich

Il est de ces entreprises dont la mission est si rassembleuse qu'elles parviennent en très peu de temps à mobiliser les membres d'un groupe autour d'une vision, d'un objectif commun. Je suis d'avis que La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) appartient à cette catégorie, et je ne saurais exprimer l'immense fierté que j'éprouve d'avoir été récemment désigné pour contribuer à son développement, en tant que président du conseil et chef de la direction.

Nos résultats de 2005, deuxième exercice complet de notre histoire, se sont avérés fort impressionnants et, encore une fois, supérieurs à nos attentes. Entre autres, notre bénéfice net s'est élevé à 1,9 million de dollars, ce qui est de bon augure pour toute jeune entreprise.

Nos états financiers montrent que notre mutuelle est en excellente santé. Notre tarification est demeurée stable pour une deuxième année de suite, et nous sommes rentables. Nous abordons l'avenir avec optimisme.

Une stratégie en marche

Si le pari de la MMQ a d'abord pu sembler audacieux, notre performance des deux derniers exercices tend à démontrer que le modèle mutualiste – qui s'appuie sur la solidarité, l'entraide et la responsabilisation – constitue une solution de choix en assurance des municipalités et une stratégie réaliste.

Dès nos débuts, nous avons fait de la prévention des sinistres la pierre angulaire de notre action. C'est sur cette activité que reposent fondamentalement le succès à long terme de la MMQ et l'accessibilité à des produits et services d'assurance à des prix stables.

Concrètement, nous multiplions nos efforts afin d'inciter nos membres à mettre en œuvre le plus grand nombre possible de mesures préventives. Cette approche surprend par sa nouveauté et, ne le cachons pas, par ses exigences. Certains adhérents nous confient leur appréhension face aux dimensions nouvelles qu'ils doivent intégrer à leurs habitudes de gestion opérationnelle. C'est pourquoi nous consacrons tant d'énergie à promouvoir des méthodes de prévention accessibles et des programmes de formation adaptés aux besoins de nos membres.

Prudence et intégrité

Jusqu'ici nous avons réussi à atteindre, voire à dépasser, nos cibles en matière de tarification et de rentabilité. Nous faisons des efforts constants afin d'assurer le respect de nos normes de qualité de service, mais nous devons demeurer vigilants.

Sur le plan de l'intégrité administrative, notre engagement se résume en termes tout simples : bien faire les choses que nous avons à faire. Cela doit se traduire par une prestation de haute qualité, une attention constante à l'égard des besoins de nos membres, une éthique irréprochable dans notre administration financière et une saine gestion de notre avoir.

Ces principes phares constituent en quelque sorte nos règles de gouvernance, auxquelles s'ajoutent, il va sans dire, celles que nous impose notre forme juridique. Notre devoir est de les appliquer avec rigueur, en préconisant un style de gestion en lequel nos membres puissent se reconnaître et se sentir en confiance.

Influencer l'avenir

La réussite à long terme de notre mutuelle ne saurait être certaine sans l'adhésion entière et continue de nos membres à notre stratégie. Notre plan de match suppose en fait que nul ne peut rester spectateur. La joute de la prévention et la conquête de l'autonomie se gagnent sur le terrain avec le concours de tous les joueurs.

À mes yeux, nous ne pourrions profiter d'une conjoncture plus propice à notre essor. Nous nous sommes pourvus d'une solution fiable, quasi clés en main, et nous faisons équipe avec des experts voués entièrement à notre cause et qui partagent notre engouement. Qui plus est, nous parvenons déjà à maintenir notre sinistralité à un niveau qui assure notre rentabilité.

N'est-ce pas un privilège de pouvoir se prendre en main et de parvenir à maîtriser les conditions selon lesquelles nous pourrions assurer nos biens et notre responsabilité dans les années à venir ? Je suis persuadé que cette perspective exerce sur nos membres un grand effet mobilisateur. Et si en plus de ce levier, notre mutuelle nous procure un service qui se démarque positivement de toutes les options qui existent sur le marché, nous obtiendrons l'équation parfaite.

« La joute de la prévention et la conquête de l'autonomie se gagnent sur le terrain avec le concours de tous les joueurs. »



Hommages

Pour concrétiser nos aspirations, nous comptons sur des collaborateurs engagés, issus du milieu municipal et de l'industrie de l'assurance. Il m'importe de souligner leur contribution.

Je remercie mes collègues du conseil d'administration pour leur loyauté et leur détermination. Leur participation active au sein de nos divers comités a favorisé l'avancement de plusieurs dossiers essentiels à notre développement.

J'aimerais exprimer ma considération à l'égard de M. Michel Belzil, mon prédécesseur, et de M. Jean-Noël Ouellet, qui ont quitté le conseil après s'être retirés du monde municipal. En 2002, à titre de président de la Fédération Québécoise des Municipalités, Michel Belzil a donné l'élan à la création de notre mutuelle. Fermement convaincu du riche potentiel de ce projet, il s'en est fait l'ardent promoteur. Quant à Jean-Noël Ouellet, il a lui aussi milité sans ménagement en faveur de la MMQ et en a été le porte-étendard dans son milieu. MM. Belzil et Ouellet ont chacun contribué de façon exemplaire à notre développement, et nous leur en serons longtemps redevables.

J'aimerais profiter de l'occasion pour accueillir officiellement M^{me} Linda Daoust au poste de directrice générale et chef de l'exploitation. Cette nomination constitue pour nos membres un gage de continuité puisque M^{me} Daoust assumait la supervision de la plupart de nos activités opérationnelles depuis 2003. Le talent avec lequel elle conjugue leadership et expertise technique est tout à fait remarquable. Je suis persuadé que nous en bénéficierons largement.

Je salue également la contribution de M. Bernard Deschamps qui, jusqu'en février 2006, a agi comme directeur général et secrétaire. M. Deschamps a joué un rôle clé dans le démarrage de la MMQ, et nous lui devons une large part des succès que nous avons connus jusqu'à présent.

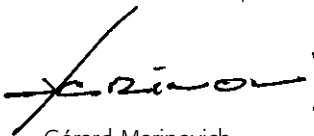
J'aimerais enfin exprimer ma gratitude envers le personnel et les courtiers membres de Groupe Ultima, à qui nous confions respectivement la gestion de nos activités et la distribution de nos produits.

Perspectives

Jusqu'à maintenant, notre prudence et notre rigueur de gestion ont porté leurs fruits et, de ce fait, notre crédibilité se renforce auprès de tous nos partenaires. Mais il reste du chemin à parcourir. Il est essentiel de consolider notre assise afin que nous puissions garder le cap si, un jour ou l'autre, nous devons affronter des conditions difficiles. Notre développement rapide ne doit pas nous faire perdre de vue nos objectifs à long terme et les obstacles qui pourraient se dresser sur notre route.

Notre entreprise est jeune et en pleine forme. Il appartient à tous nos membres de continuer à lui accorder l'attention nécessaire afin qu'elle poursuive une croissance saine et qu'elle profite à de nombreuses générations d'administrateurs et dirigeants municipaux.

Le président du conseil et
chef de la direction,



Gérard Marinovich



« Nos résultats de 2005 se sont avérés fort impressionnants et, encore une fois, supérieurs à nos attentes. »

« Notre entreprise est jeune et en pleine forme. Il appartient à tous nos membres de continuer à lui accorder l'attention nécessaire afin qu'elle poursuive une croissance saine. »

RAPPORT

de la directrice générale et chef de l'exploitation

Linda Daoust

En 2005, la MMQ a encore une fois réalisé une performance remarquable, bien au-delà de la progression escomptée lors de sa création. Ses membres fondateurs peuvent se féliciter d'avoir choisi d'appliquer le principe de la mutualité à l'assurance des municipalités. Sans doute n'avaient-ils pas imaginé que cette avenue leur permettrait d'entreprendre avec autant d'éclat leur parcours vers l'autonomie.

La MMQ est sans contredit l'histoire d'une réussite. Aussi, c'est avec un enthousiasme sans réserve que je prends la direction générale des activités de cette entreprise dynamique et florissante. Je suis fier d'avoir le privilège de succéder à M. Bernard Deschamps, un dirigeant estimé qui nous a laissé une maison en bon ordre, érigée sur une solide fondation.

Des résultats convaincants

L'exercice de 2005 a produit des résultats fort enviables. Au 31 décembre 2005, la MMQ comptait 863 membres parmi les municipalités, MRC et régies intermunicipales du Québec, soit 35 de plus que l'année dernière. Pour l'exercice, notre volume de primes souscrites a atteint 21,3 millions de dollars, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2004. Notre bénéfice net a progressé considérablement pour s'établir à 1,9 million de dollars, et ce, malgré le gel de notre tarification et le maintien d'une approche conservatrice en ce qui a trait à l'établissement de nos provisions pour sinistres. Tous ces résultats nous placent en excellente position pour le prochain exercice.

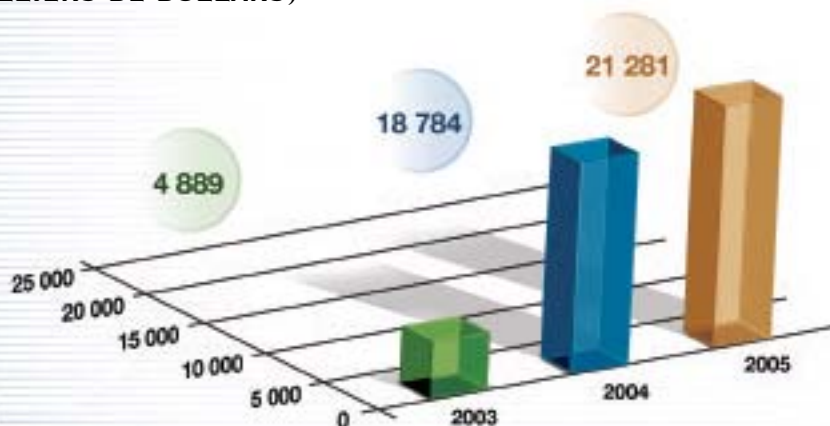
Notre taux de sinistralité net de réassurance s'est également avéré plus favorable que nos prévisions, fléchissant à 47 % comparativement à 53 % lors de l'exercice précédent.

Au total, la MMQ a enregistré 1 628 demandes d'indemnité durant l'année. La charge des sinistres nette de réassurance s'est élevée à 6,2 millions de dollars. Celle-ci comprend la variation de la provision pour les sinistres et les frais de règlement ainsi que les indemnités et les frais de règlement payés au cours de l'exercice.

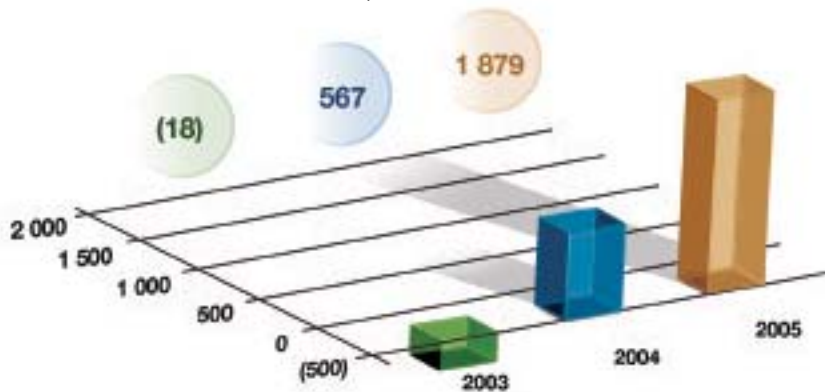
Pour une deuxième année de suite, la sinistralité en assurance de la responsabilité civile est demeurée relativement élevée. Les poursuites consécutives à des erreurs et omissions, à des combats d'incendies et à des refoulements d'égout ont été nombreuses. En assurance des biens, le vol et les dommages causés par l'eau ont compté pour une large part des sinistres rapportés.

« Au 31 décembre 2005, la MMQ comptait 863 membres parmi les municipalités, MRC et régies intermunicipales du Québec. »

PRIMES DIRECTES SOUSCRITES (EN MILLIERS DE DOLLARS)



BÉNÉFICE (PERTE) NET (EN MILLIERS DE DOLLARS)



Nos dépenses d'exploitation ont été conformes à nos prévisions budgétaires. Nos coûts de réassurance ont, pour leur part, diminué de 440 000 dollars; nos résultats de 2004 nous ayant conféré une position de force pour renégocier nos ententes.

Ces excellents résultats découlent des méthodes de gestion prudentes et rigoureuses que nous appliquons sur tous les fronts et des mesures préventives entreprises par nos membres, de leur propre chef ou dans la foulée des conseils que nous leur prodiguons.

Bilan

Au 31 décembre 2005, notre encaisse et nos placements s'élevaient à 11,5 millions de dollars. La presque totalité de cette somme est investie dans des placements à court terme. Nos résultats d'exploitation ayant été excellents jusqu'ici, nous pourrions désormais commencer à diversifier nos placements et à investir dans des instruments à plus long terme, conformément à la politique d'investissement définie lors de la création de la MMQ, et ainsi améliorer le rendement de nos capitaux investis.

À la fin de l'exercice, nos primes non acquises s'élevaient à 10,7 millions de dollars. Il est à noter que nos primes s'acquièrent progressivement au prorata de la période de couverture de nos contrats. Nos primes à recevoir se chiffraient, quant à elles, à 7,5 millions de dollars. Ceci est attribuable au fait que nous renouvelons un nombre important de nos polices le 31 décembre.

Nos provisions pour sinistres non payés et frais de règlement, nettes de la part que nous cédon à nos réassureurs, s'élevaient à 5,9 millions de dollars. Ce niveau est normal puisque l'année 2005 constitue le premier exercice durant lequel la majorité de nos polices ont toujours été en vigueur.

Grâce à la qualité de notre performance au cours des deux derniers exercices, l'avoir des membres a presque quadruplé durant l'exercice pour s'établir à 2,5 millions de dollars. Cette somme nous permet de bâtir notre capitalisation et de nous diriger résolument vers l'autonomie financière, conformément à nos plans initiaux.

« Déjà très satisfaisant l'année dernière, notre taux de sinistralité s'est également avéré plus favorable que nos prévisions, fléchissant à 47 %. »

« Nos excellents résultats découlent de nos méthodes de gestion prudentes et rigoureuses et des mesures préventives entreprises par nos membres. »

L'accompagnement, une dimension clé

Nous nous sommes encore une fois employés en 2005 à rendre tangible l'une des principales composantes de la mission de la MMQ : l'accompagnement des membres dans la mise en œuvre de mesures préventives. Quelque 400 municipalités ont fait l'objet de visites de prévention. Notre service de la gestion des risques a répondu à plus de 475 appels téléphoniques provenant de membres désireux d'obtenir des conseils ou de recueillir un avis sur la meilleure façon d'appliquer les recommandations que nous leur adressons.

Les interactions entre les lois et les règlements qui régissent l'émission des permis municipaux étant de plus en plus complexes, nous avons procédé à l'embauche d'un conseiller en prévention possédant une vaste expérience dans ce domaine. Son arrivée nous a entre autres permis d'offrir aux inspecteurs municipaux de nos municipalités, MRC et régies intermunicipales membres des ateliers de perfectionnement en marge du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. En fin d'année, un second conseiller prévention spécialisé en sécurité incendie s'est également joint à la MMQ. Il intervient auprès de nos membres, notamment en ce qui a trait à l'application des paramètres contenus dans leur schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Par ailleurs, puisant à même certaines dispositions législatives, nous avons proposé à nos membres un modèle de règlement municipal relatif à l'installation des soupapes de sûreté, afin de leur permettre de mieux se protéger efficacement contre les poursuites consécutives à des refoulements d'égout.

Notre soutien en matière de gestion des risques s'est également manifesté sous la forme de nombreux écrits. En plus des divers articles que nous avons diffusés dans des magazines et sur des sites Internet du milieu municipal, nous avons publié le bulletin *info-PRÉVENTION*, dans lequel nous abordons chaque trimestre un thème lié à la prévention. En outre, nous avons lancé une nouvelle communication intitulée *FLASH MMQ* pour informer nos membres des mesures à prendre pour enrayer certaines situations à risques.

Enfin, nous avons animé plusieurs séances de formation lors de divers congrès regroupant des intervenants du milieu municipal.



Attentifs aux besoins de nos membres

Nous nous faisons un point d'honneur de bien connaître les besoins de nos membres et d'être attentifs à leurs opinions. Aussi, en 2005, nous avons agi de façon à leur offrir des produits et des services sans cesse améliorés.

Nous avons poursuivi l'analyse exhaustive de notre portefeuille, afin de permettre au comité de souscription d'entreprendre la révision de nos normes de souscription et de nos garanties. Faisant suite aux recommandations du comité, nous avons amorcé la rédaction du contrat d'assurance exclusif à la MMQ. Cet exercice devait tenir compte des réalités actuelles de nos adhérents, mais aussi de celles qui auront cours dans l'avenir. Par conséquent, nous nous sommes inspirés des résultats du sondage *Municipalités de demain*, que nous avons mené au cours de l'année.

Le niveau de satisfaction de nos membres en matière de règlement de sinistres n'étant pas à la hauteur de nos prévisions, le service de la gestion des sinistres a rapidement mis en place des mesures correctives. Un processus rigoureux de suivi des dossiers a été instauré. Des rencontres avec tous nos partenaires externes ont eu lieu, et nos procédures ont été révisées dans le but d'améliorer l'efficacité. Ces dispositions visent des résultats à court terme et feront l'objet d'un suivi attentif.

Regard sur 2006

En 2006, nous viserons de nouveau à renforcer notre position sur le marché. Pour ce faire, nous poursuivrons nos efforts afin de recruter de nouveaux membres et d'accroître notre volume de primes. Nous nous y emploierons toutefois avec prudence afin de préserver notre niveau de rentabilité et les excellents résultats techniques que nous avons enregistrés jusqu'à maintenant.

En matière de gestion de risques, nous comptons intensifier notre présence sur le terrain. Nous poursuivrons nos visites de prévention et nos conseillers seront encore plus actifs auprès de nos membres afin d'analyser leurs besoins, de les guider et de donner suite à leurs diverses demandes d'information. Nous accroîtrons notre participation à des activités de formation et de perfectionnement et développerons des programmes d'aide financière afin de soutenir nos membres qui désirent s'engager de manière encore plus décisive dans des démarches de prévention.



Sur le plan des produits, nous procéderons en cours d'année à la mise en marché de notre contrat d'assurance exclusif. Nos membres bénéficieront ainsi de couvertures mieux adaptées à leurs réalités et à leurs besoins.

Nous demeurerons attentifs à la sinistralité, en particulier dans les catégories d'assurance qui affichent un potentiel de risques plus élevé, et nous poursuivrons la diffusion de conseils et d'information afin d'encourager l'adoption de pratiques de prévention exemplaires parmi nos membres.

Nos choix et nos orientations continueront de faire écho à la voix des membres, et nous travaillerons sans relâche pour leur offrir un service encore plus attentif, toujours digne de celui qu'ils attendent de *la solution qui leur appartient*, particulièrement en ce qui a trait au règlement des sinistres.

Enfin, nous suivrons de près les questions d'actualité qui peuvent avoir une incidence sur nos activités, telle l'implication des municipalités dans la gestion des cours d'eau. Toujours dans une perspective de prévention, nous chercherons des moyens d'outiller nos membres afin qu'ils puissent assumer les responsabilités croissantes qui leur sont confiées par les pouvoirs publics en aggravant le moins possible leur potentiel de risques.

Remerciements

J'aimerais remercier les membres du conseil d'administration pour leur soutien sans faille, leurs avis judicieux et la confiance qu'ils manifestent à mon égard. Je tiens également à souligner le travail généreux qu'ils accomplissent au sein des divers comités du conseil.

Je salue la contribution des employés de Groupe Ultima qui collaborent à la gestion de la MMQ, ainsi que les courtiers membres de ce regroupement. Sans leur apport continu et formidable, la progression de la MMQ ne serait sans doute pas aussi remarquable.

J'adresse aussi des remerciements sincères à tous les partenaires de la MMQ, assureurs et réassureurs. Nous sommes heureux qu'ils nous accompagnent dans notre quête de succès et de stabilité financière.

Enfin, je tiens à rendre hommage à tous les maires, préfets, administrateurs et dirigeants des municipalités, MRC et régies intermunicipales membres de la MMQ. Pour l'intérêt avec lequel ils participent à la mission de leur entreprise, ils méritent chacun notre respect.

Une aventure inspirante

La mission de la MMQ est exigeante, et je sais qu'elle requiert un engagement entier de la part de tous ceux et celles qui y prennent part. Les années à venir seront riches en occasions de dépassement. Cette perspective me semble réjouissante tant elle regorge de possibilités de succès. Contribuer à l'épanouissement prospère d'une entreprise est un privilège enviable. Partager les aspirations d'une collectivité animée par un désir d'autonomie et de réussite est une aventure inspirante. Je remercie les membres de la MMQ de me permettre, ainsi qu'à mes collaborateurs et partenaires d'affaires, de prendre part à leur conquête.

La directrice générale et
chef de l'exploitation,



Linda Daoust



« Nous nous faisons un point d'honneur de bien connaître les besoins de nos membres et d'être attentifs à leurs opinions. »

« Nos choix et nos orientations continueront de faire écho à la voix des membres. »

« Partager les aspirations d'une collectivité animée par un désir d'autonomie et de réussite est une aventure inspirante. »

RAPPORT

des comités

Le conseil d'administration de la MMQ est appuyé par six comités permanents, chargés de déterminer les politiques régissant le fonctionnement de l'entreprise, de veiller à la bonne conduite de ses affaires et d'examiner toute question particulière liée à ses activités. Au besoin, il peut procéder à la création de comités temporaires afin d'examiner des questions spécifiques. Voici un aperçu des travaux réalisés au cours de l'année 2005.

Comité de déontologie

Le comité de déontologie adopte les règles régissant la conduite des administrateurs et dirigeants et de l'assureur en conformité avec les dispositions de la Loi sur les assurances et avec les lignes de conduite qu'il a définies dans le document intitulé *Directives administratives relatives à l'application de la politique touchant les administrateurs et dirigeants en matière d'éthique et de conflits d'intérêts*. Il veille à l'application de ces règles et de ces lignes de conduite. Il est tenu de faire rapport annuellement à l'Autorité des marchés financiers.

Le comité n'a constaté aucune situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts, ni transactions intéressées durant l'exercice. En conformité avec la Loi sur les assurances, il a fait rapport sur ses activités à l'Autorité des marchés financiers.

Comité de souscription

Le comité de souscription a la responsabilité de préparer et de soumettre au conseil d'administration toute modification touchant les normes de souscription, la tarification et les garanties offertes par la MMQ. En outre, lorsqu'il y a requête de la part d'un membre ou de son représentant, il est chargé de revoir les demandes d'assurance faisant l'objet d'un refus.

La priorité du comité en 2005 était de revoir les normes de souscription et de prévention ainsi que les garanties offertes par la MMQ et de les modifier si nécessaire afin qu'elles répondent encore mieux aux besoins des membres. La majeure partie de ce travail a été effectuée durant l'exercice. L'ensemble des normes et des garanties révisées entrera en vigueur au cours de l'année 2006.

Enfin, faisant suite à une recommandation du comité, certains organismes membres de l'Association des sentiers et pistes cyclables du Québec, dont le contrat d'assurance venait d'être résilié, ont pu bénéficier d'une couverture à titre d'assuré additionnel au contrat des municipalités membres de la MMQ avec lesquelles ils ont un lien direct.

Comité d'indemnisation

Le comité d'indemnisation a la responsabilité de préparer et de soumettre au conseil d'administration toute modification touchant les politiques de règlement de sinistres de la MMQ. En cas de différend entourant un règlement de sinistre, ou sur requête d'un membre ou de son représentant, il est chargé de réviser les dossiers et de voir à ce qu'ils soient réglés de manière juste et équitable. En outre, le comité intervient dans les dossiers dont la nature nécessite une expertise particulière.

En 2005, le comité s'est de nouveau employé à répertorier les sinistres les plus fréquents et à en déterminer les causes. Soucieux de maintenir la rentabilité du portefeuille, il s'est également assuré de recenser les membres qui affichent une sinistralité plus élevée que la moyenne.

Afin de créer une synergie accrue avec les comités de prévention et de souscription, le comité d'indemnisation a organisé au cours du troisième trimestre la tenue d'une réunion plénière. Les trois comités ont profité de l'occasion pour comparer leurs plans d'action et en maximiser la convergence, afin que la MMQ puisse offrir à ses membres des protections d'assurance et des outils de prévention toujours mieux adaptés à leurs besoins.



Le comité d'indemnisation a écouté d'une oreille attentive les commentaires constructifs formulés par certains adhérents en cours d'année au sujet des procédures d'indemnisation. Soucieux de la satisfaction des membres à l'égard du service, le comité s'est assuré de la mise en œuvre de mesures concrètes pour favoriser le respect des normes de qualité que la MMQ a établies depuis sa création.

Comité de prévention

Le comité de prévention a pour mission de proposer les orientations principales de la MMQ en matière de gestion de risques. Il définit les normes de prévention minimales devant être adoptées par les membres, détermine les interventions de la MMQ en matière de gestion de risques et oriente le contenu de la formation offerte aux membres. Le comité est également chargé d'établir le degré d'intervention de la MMQ à l'égard des questions d'ordre gouvernemental touchant le milieu municipal.

Durant l'exercice, le comité de prévention a poursuivi ses travaux visant à accompagner les membres assurés dans la mise en place de leurs programmes de prévention. Il a continué d'orienter ses actions en se basant sur les tendances observées par le comité d'indemnisation. Il s'est de plus assuré de la bonne gestion des visites de prévention et des suivis qui en découlent.

À la lumière des statistiques sur les avis de sinistre consécutifs à des refoulements d'égout, le comité a chargé le service de la souscription d'élaborer une solution visant à aider les municipalités membres de la MMQ à se mettre à l'abri de poursuites

éventuelles. Par ailleurs, comme l'émission des permis municipaux comporte des risques considérables en matière de responsabilité, le comité a également recommandé au service de la gestion de risques d'aider les membres à parfaire leurs connaissances à l'égard de politiques et de règlements spécifiques.

Dans une perspective plus générale, le comité a supervisé un exercice visant à déterminer si le patrimoine immobilier des membres de la MMQ est assuré à sa juste valeur. Cet exercice n'a révélé qu'une quantité minimale de disparités. Ces cas isolés feront l'objet d'interventions ponctuelles.

Enfin, le comité a manifesté son appui à la mise en place des schémas de couverture de risques en sécurité incendie. Il recommande aux MRC membres de la MMQ d'élaborer leur schéma et de le soumettre au ministère de la Sécurité publique du Québec afin d'obtenir une attestation de conformité.

Comité de vérification

Le comité de vérification a pour mandat de veiller à l'exactitude des états financiers. Il s'assure également que la MMQ utilise des pratiques de gestion saines et prudentes. Il est chargé de signaler au conseil d'administration ou, le cas échéant, à l'Autorité des marchés financiers, toute pratique de gestion pouvant entraîner une détérioration de la situation financière de l'entreprise.



Le comité de vérification a procédé à l'adoption des états financiers de la MMQ au 31 décembre 2005 à la suite des opinions favorables émises par l'actuaire désigné, M. Claude Émond, et par la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., à titre de vérificateur externe.

Comité de placements

Le comité de placements a la responsabilité de concevoir les politiques d'investissement de la MMQ et de les proposer au conseil d'administration. Il s'assure que les pratiques de l'entreprise en matière d'investissement sont conformes aux lois et règlements qui les régissent. Le comité est également chargé d'analyser le rendement des placements et de recommander des stratégies financières au conseil d'administration.

Le comité a choisi de maintenir la stratégie de placement adoptée en 2004. Les avoirs de la MMQ sont investis dans des instruments de placement à court terme, offrant un revenu garanti et des conditions souples et avantageuses.

Comité *ad hoc* sur l'évaluation des services de gestion

La MMQ ayant confié par contrat la gestion de ses activités à Groupe Ultima inc., elle a le devoir et la responsabilité de s'assurer que les termes de ce contrat sont respectés et que la qualité de la prestation offerte par Groupe Ultima est conforme aux attentes du conseil de direction.

Lors d'une séance tenue le 11 mai 2005, le conseil d'administration a ordonné la création d'un comité *ad hoc* sur l'évaluation des services de gestion. À partir du contrat établi entre la MMQ et Groupe Ultima, le comité a dressé la liste des obligations de Groupe Ultima et il a interrogé les membres du conseil de direction de la MMQ dans le but de savoir si chacune de ces obligations était remplie conformément à leurs attentes.

Le rapport présenté au conseil d'administration le 8 novembre 2005 par le comité *ad hoc* sur l'évaluation des services de gestion conclut que Groupe Ultima se conforme intégralement aux termes du contrat de gestion que lui a confié la MMQ. La qualité de sa prestation répond entièrement aux attentes des membres du conseil de direction.



RAPPORT

des vérificateurs

Aux membres de La Mutuelle des municipalités du Québec

Nous avons vérifié le bilan de La Mutuelle des municipalités du Québec au 31 décembre 2005 ainsi que les états des résultats, du surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de La Mutuelle. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des

montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de La Mutuelle au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair/Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l.

Le 27 janvier 2006

CERTIFICAT

de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan de La Mutuelle des municipalités du Québec au 31 décembre 2005 et sa variation dans l'état des résultats pour l'année terminée à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation

avec les documents financiers de la société.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Claude Émond, FICA, FSA
Société d'actuariat conseil Avalon inc.

Montréal, le 16 février 2006

ÉTAT des résultats

de l'exercice terminé le 31 décembre 2005

	2005	2004
REVENUS	\$	\$
Primes souscrites	21 281 353	18 783 524
Primes cédées	(7 312 164)	(3 576 289)
Primes nettes souscrites	13 969 189	15 207 235
Primes nettes acquises	13 183 253	8 572 701
Prestations sur polices		
Variation de la provision pour sinistres payés et frais de règlement	2 331 538	3 599 123
Sinistres et frais de règlement	3 867 781	939 615
	6 199 319	4 538 738
CHARGES D'EXPLOITATION		
Commissions	4 201 604	2 812 944
Prévention des sinistres	368 617	288 008
Frais d'exploitation - annexe	884 462	494 078
	5 454 683	3 595 030
AUTRES REVENUS	(27 517)	(13 323)
	11 626 485	8 120 445
RÉSULTATS TECHNIQUES	1 556 768	452 256
Revenus de placements	322 237	114 401
BÉNÉFICE NET	1 879 005	566 657

ÉTAT du surplus

de l'exercice terminé le 31 décembre 2005

	2005	2004
SURPLUS AU DÉBUT	\$	\$
	631 957	23 600
Apports des membres	3 500	41 700
Bénéfice net	1 879 005	566 657
SURPLUS À LA FIN	2 514 462	631 957



BILAN

au 31 décembre 2005

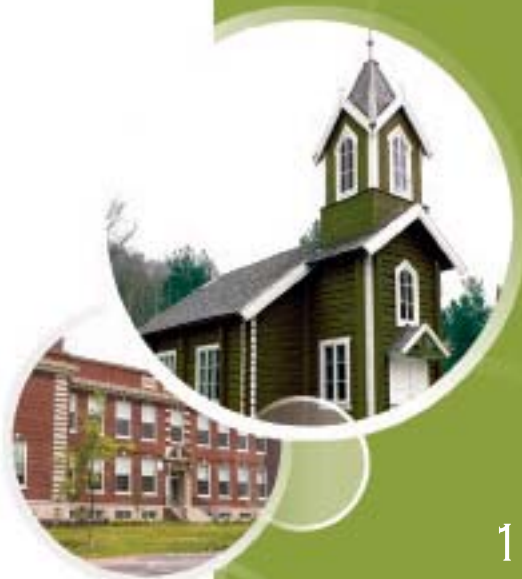
	2005	2004
ACTIF	\$	\$
Encaisse	219 725	317 525
Placement temporaire (note 4)	11 315 000	6 525 000
Primes à recevoir	7 518 100	7 954 029
Comptes à recevoir	120 561	49 924
Frais payés d'avance	29 429	-
	19 202 815	14 846 478
Part des réassureurs dans les provisions pour :		
Sinistres non payés et frais de règlement	2 401 745	351 500
Frais de commissions différées	2 200 982	2 039 909
Frais de démarrage (note 5)	305 722	407 630
Immobilisations corporelles (note 6)	-	3 257
	24 111 264	17 648 774
PASSIF		
Primes non acquises (note 8)	10 739 322	9 953 387
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement	8 332 406	3 950 623
Commissions à payer	1 541 223	1 737 485
Primes dues à des réassureurs	504 345	1 248 777
Créditeurs et charges à payer	479 506	126 545
	21 596 802	17 016 817
AVOIR DES MEMBRES		
Surplus	2 514 462	631 957
	24 111 264	17 648 774

Engagements (note 12)

Au nom du conseil

Michel Gilbert, administrateur

Raymond Medza, administrateur



ÉTAT des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre 2005

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	\$	\$
Bénéfice net	1 879 005	566 657
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 257	1 253
Amortissement des frais de démarrage	101 908	101 908
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 10)	2 704 530	5 225 327
	4 688 700	5 895 145
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apport des membres	3 500	41 700
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(4 510)
Variation d'un placement	(4 790 000)	(6 055 086)
	(4 790 000)	(6 059 596)
Diminution nette des espèces et quasi-espèces	(97 800)	(122 751)
Espèces et quasi-espèces au début	317 525	440 276
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN*	219 725	317 525

* Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse.



1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

La Mutuelle a été constituée le 17 novembre 2003 en vertu de la Loi sur les cités et villes ainsi qu'en vertu du Code municipal du Québec. L'activité principale de La Mutuelle consiste à souscrire des produits d'assurance à ses membres.

2. RÔLE DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ ET DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

L'actuaire désigné est nommé par le conseil d'administration de La Mutuelle. L'actuaire désigné a comme responsabilité de veiller à ce que les hypothèses et les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation du passif des polices soient conformes à la pratique actuarielle reconnue, aux lois en vigueur et aux règlements ou directives en la matière. L'actuaire désigné doit aussi émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date du bilan à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. L'examen visant à vérifier l'exactitude et l'intégralité des données d'évaluation, ainsi que l'analyse de l'actif, sont des éléments importants à considérer dans l'établissement d'une opinion.

Le passif des polices comprend les primes non acquises, les sinistres survenus mais non réglés et les frais de règlement, la part

des primes non acquises, des sinistres survenus mais non réglés et les frais de règlement des réassureurs, les commissions différées ainsi que les frais d'acquisition différés.

Les services des vérificateurs externes ont été retenus par les membres de La Mutuelle lors de l'assemblée annuelle. Leur mission consiste à mener une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et à émettre aux membres leur rapport sur ces états. Dans le cadre de leur mission de vérification, les vérificateurs utilisent le travail de l'actuaire désigné et de son rapport sur le passif des polices de La Mutuelle. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification ainsi que leur opinion.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des

estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

NOTES complémentaires (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre 2005

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements

Les placements se composent de certificats de dépôts, lesquels peuvent être encaissés rapidement. Ces placements sont comptabilisés au coût qui se rapproche de la valeur marchande.

Frais de démarrage

Les frais de démarrage sont constitués d'honoraires professionnels et d'autres frais engagés pour démarrer La Mutuelle. Ils seront amortis linéairement sur une période de cinq ans.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de leur valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Réassurance

La Mutuelle présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans le bilan afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers les titulaires de polices.

Dans le but de limiter le risque potentiel encouru, La Mutuelle suit une politique de cession en réassurance au-delà de 100 000 \$, pour chaque perte ou événement, sans excéder certains plafonds définis pour chaque catégorie d'assurance.

Soldes liés aux primes

a) Primes et primes non acquises

Les primes sont acquises au prorata de la période de couverture de la police. Les primes non acquises représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restant à courir à la clôture de l'exercice.

b) Frais de commissions différées

Les commissions associées à l'acquisition de primes sont différées et amorties sur la durée des polices connexes dans la mesure où elles sont jugées récupérables, après avoir tenu compte des sinistres et des frais connexes ainsi que des revenus de placements prévus.

Soldes liés aux sinistres

a) Provision pour sinistres non payés et frais de règlement

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement constitue l'estimation du coût total pour le règlement de tous les sinistres survenus avant la clôture des états financiers, peu importe qu'ils aient été rapportés ou non à La Mutuelle. Puisque cette provision est nécessairement fondée sur des estimations, la valeur finale peut être différente des estimations. Une provision des sinistres et frais de règlement est incluse pour les sinistres encourus mais non rapportés basée sur l'expérience antérieure. Les méthodes établies pour les estimations sont périodiquement révisées et mises à jour et tous les ajustements sont reflétés dans les résultats de l'exercice. Par conséquent, les sinistres et frais de règlement sont déduits des revenus lorsque encourus. Une provision est établie pour les frais externes des règlements.

b) Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement

Les montants de réassurance que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres non payés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'élément d'actif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par La Mutuelle pour déterminer le passif connexe.

4. PLACEMENT TEMPORAIRE

Le dépôt à terme porte intérêt au taux de 3,25 % et vient à échéance le 28 novembre 2006.



5. FRAIS DE DÉMARRAGE

	2005			2004
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Frais de démarrage	509 538	203 816	305 722	407 630

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005			2004
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Équipement	4 510	4 510	-	3 257

7. SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement ainsi que la quote-part des réassureurs à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime de sinistres mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront

peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres.

8. PRIMES NON ACQUISES

La compagnie s'expose à un risque de prix dans la mesure où les primes non acquises ne suffisent pas à combler les coûts futurs des polices connexes. Une évaluation est effectuée régulièrement afin d'estimer les coûts des sinistres futurs et des frais connexes. Par ailleurs, la Convention des membres de La Mutuelle

en vertu de la Loi sur les cités et villes ainsi que du Code municipal du Québec prévoit des cotisations automatiques auprès de ses membres en cas d'insuffisance de fonds et l'obligation de demeurer membre pendant cinq ans. Il n'y avait aucune insuffisance de prime à la date du présent bilan.

9. IMPÔT SUR LE REVENU, TAXE SUR LE CAPITAL ET TAXE COMPENSATOIRE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Selon la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et la Loi sur les impôts du Québec,

La Mutuelle est exonérée de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial.

NOTES complémentaires (suite)

de l'exercice terminé le 31 décembre 2005

10. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	2005	2004
	\$	\$
Primes à recevoir	435 929	(4 936 491)
Frais payés d'avance	(29 429)	-
Comptes à recevoir	(70 637)	(49 924)
Part des réassureurs dans la provision :		
Sinistres non payés et frais de règlement	(2 050 245)	(351 500)
Frais de commissions différées	(161 073)	(1 037 697)
Primes non acquises	785 935	5 064 547
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement	4 381 783	3 950 623
Commissions à payer	(196 262)	1 737 485
Primes dues à des réassureurs	(744 432)	1 248 777
Créditeurs et charges à payer	352 961	(400 493)
	2 704 530	5 225 327

11. LETTRE DE GARANTIE

La Mutuelle a obtenu une lettre de garantie de 2 500 000 \$ auprès d'une institution financière. Les fonds provenant de ce crédit ne peuvent être versés que sur demande de l'Autorité des

marchés financiers. Ce crédit porte intérêt au taux préférentiel de l'institution financière. L'émission de la lettre de garantie comporte des frais fixes.

12. ENGAGEMENTS

La Mutuelle est liée contractuellement pour la distribution et la gestion de ses opérations d'assurance pour une période se terminant le 31 décembre 2008, plus une option de renouvellement de cinq ans moyennant une commission de 20,5 % des primes de souscription.

La Mutuelle est aussi liée contractuellement pour la gestion des sinistres auprès d'un assureur pour une période se terminant le 31 décembre 2006. Les honoraires y afférents sont imputés selon un tarif par dossier.

13. JUSTE VALEUR

La juste valeur des actifs et passifs financiers correspond approximativement à leur valeur comptable.

14. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée au cours de l'exercice.

FRAIS d'exploitation - Annexe

de l'exercice terminé le 31 décembre 2005

	2005	2004
	\$	\$
Honoraires professionnels	413 921	102 905
Publicité	59 133	76 493
Frais de sondage	15 399	23 607
Frais de bureau	15 655	10 611
Papeterie et impression	66 407	34 373
Frais de représentation	10 307	5 974
Frais de déplacement	7 921	7 640
Frais de comités	38 500	32 000
Congrès	14 098	13 822
Assurances	28 177	24 990
Cotisations et abonnements	830	2 701
Commandites	57 211	4 651
Frais de banque	49 959	50 299
Amortissement des frais de démarrage	101 908	101 908
Amortissement des immobilisations corporelles	3 257	1 253
Autres	1 779	851
	884 462	494 078



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Mutuelle des municipalités du Québec



RANGÉE DU HAUT, DE GAUCHE À DROITE

Raymond Medza, directeur général
retraité du Bureau d'assurance du Canada

Jacques Marcotte, maire de
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Daniel Charlebois, maire de Beauharnois

RANGÉE DU MILIEU, DE GAUCHE À DROITE

Michel Gilbert, maire de Mont-Saint-Hilaire

Linda Daoust*, directrice générale et
chef de l'exploitation

Michel Giroux, maire de Lac-Beauport et
préfet de la MRC La-Jacques-Cartier

RANGÉE DU BAS, DE GAUCHE À DROITE

Denis R. Boucher, comptable agréé

Gérard Marinovich, maire d'Eastman

Richard Lehoux, maire de Saint-Elzéar et
préfet de la MRC La Nouvelle-Beauce

Jacques Bolduc, actuaire-conseil

LE CONSEIL

de direction

Gérard Marinovich, président et chef de la direction

Michel Giroux, secrétaire-trésorier

Richard Lehoux, vice-président

Jacques Bolduc, vice-président

Linda Daoust*, directrice générale et chef de l'exploitation

MEMBRES

des comités

Comité de souscription

Richard Lehoux (président)

Jacques Marcotte

Raymond Medza

Comité de prévention

Gérard Marinovich (président)

Michel Fernet*¹

Michel Gilbert

Gilles Lemieux*²

Donald Martel*³

Comité d'indemnisation

Michel Giroux (président)

Daniel Charlebois

Rémi Moreau*⁴

Jean-Noël Ouellet*⁵

Comité de placements

Jacques Bolduc (président)

Jacques Marcotte

Comité de déontologie

Raymond Medza (président)

Michel Giroux

Richard Lehoux

Comité de vérification

Jacques Bolduc (président)

Denis R. Boucher

Michel Giroux

Jacques Marcotte

* Non-administrateur

¹ Président, DLR services conseils

² Directeur, direction du développement et du soutien en sécurité civile
et en sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique

³ Président, ADMRCQ et directeur général, MRC Nicolet-Yamaska

⁴ Rédacteur en chef, Assurances et gestion des risques, HEC Montréal

⁵ Ex-administrateur de la MMQ

RAPPORT ANNUEL



LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Représentant autorisé :

Groupe Ultima inc.

1100, boulevard Crémazie Est, bureau 400, Montréal (Québec) H2P 2X2

Téléphone : 1 866 662-0661 • Télécopieur : 1 800 808-8418